

Dernière mise à jour le 01 avril 2025

Allocation Solidarité Spécifique 2025

Sur Légisocial, montant 2025 de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) versée à un bénéficiaire vivant seul ou en couple.

Sommaire

- L'allocation de solidarité spécifique (ASS), c'est quoi ?
- Quel est le montant de l'allocation de solidarité spécifique en 2025 ?
- Montant journalier depuis le 1er avril 2025
- Montant journalier depuis le 1er avril 2024

L'allocation de solidarité spécifique (ASS), c'est quoi ?

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est une aide financière versée aux demandeurs d'emploi en fin de droits à l'allocation chômage. Elle vise à garantir un minimum de ressources aux personnes qui continuent de chercher un emploi, sous [conditions de ressources](#) et d'activité antérieure. Versée par France Travail, elle est dégressive et réévaluée périodiquement selon la situation familiale et les revenus du foyer.

Quel est le montant de l'allocation de solidarité spécifique en 2025 ?

Montant journalier depuis le 1er avril 2025

- L'ASS est de 19,33 € par jour, depuis le 1^{er} avril 2025

Elle est payée mensuellement par Pôle emploi à terme échu (par exemple, début novembre pour l'allocation du mois d'octobre).

Décret n° 2025-302 du 31 mars 2025 revalorisant l'allocation de solidarité spécifique, l'allocation temporaire d'attente et l'allocation équivalent retraite, JO du 1^{er} avril 2025

Article 1

Le montant journalier de l'allocation de solidarité spécifique est fixé à 19,33 euros à compter du 1er avril 2025.

Montant journalier depuis le 1er avril 2024

- L'ASS est de 19,01 € par jour, depuis le 1^{er} avril 2024.

Elle est payée mensuellement par Pôle emploi à terme échu (par exemple, début novembre pour l'allocation du mois d'octobre).

Décret n° 2024-341 du 12 avril 2024 revalorisant l'allocation de solidarité spécifique, l'allocation temporaire d'attente et l'allocation équivalent retraite, JO du 14 avril 2024

Article 1

Le montant journalier de l'allocation de solidarité spécifique est fixé à 19,01 euros à compter du 1er avril 2024.

Allocation Solidarité Spécifique 2024

Voici le barème d'[allocation de Solidarité Spécifique de 2024](#).

Montant journalier depuis le 1er avril 2024

- L'ASS est de 19,01 € par jour, depuis le 1^{er} avril 2024.

☒ Montant journalier depuis le 1er avril 2023

- L'ASS est de 18,17 € par jour, depuis le 1^{er} avril 2023.
- L'ASS est de 9,09 € par jour, depuis le 1^{er} avril 2023 (à Mayotte)

Allocation Solidarité Spécifique 2023

Voici le barème d'[allocation de Solidarité Spécifique de 2023](#).

- L'ASS est de 18,17 € par jour, depuis le 1^{er} avril 2023 (17,90 € pour la période 1^{er} janvier au 31 mars 2023).
- L'ASS est de 9,09 € par jour, depuis le 1^{er} avril 2023 (à Mayotte)

Allocation Solidarité Spécifique 2022

Voici le barème d'[allocation de Solidarité Spécifique de 2022](#).

Montant journalier depuis le 1er avril 2022

L'ASS est de 17,21 € par jour

☒ Montant journalier jusqu'au 31 mars 2022

L'ASS est de 16,91 € par jour